

Séance du mardi 14 juin 2022

Date de la convocation: 08/06/2022

Membres en exercice : 15

Présents : 9
Votants: 11

Nbr. vote pour: 11
Nbr. vote contre: 0
Nbr. abstentions: 0

L'an deux mille vingt-deux et le quatorze juin, le conseil municipal de la commune de VENTALON EN CEVENNES s'est réuni sous la présidence de Pierre-Emmanuel DAUTRY,

Présents : Céline MATHIEU, Hervé PELLECUER, Loïc JEANJEAN, Daniel MATHIEU, Pierre-Emmanuel DAUTRY, César VERDIER, Frédéric CEBRON, Emilie THISSE, Martin WATERKEYN

Représentés: Jean-Claude DAUTRY, Muriel SAIZ

Excusés:

Absents: Camille LECAT, Siméon LEFEBVRE, Adrien RICARD, Olivier CHARTON

Secrétaire de séance: Frédéric CEBRON

Objet: Subventions 2022 aux associations par la commune de Ventalon en Cévennes - DE_2022_041

Vu le Code général des collectivités territoriales,

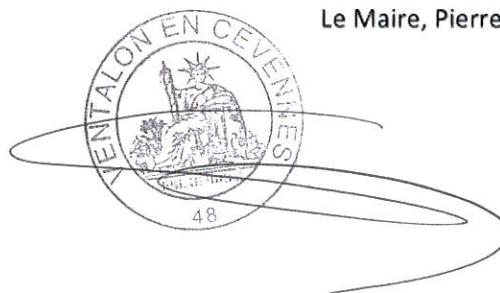
Considérant les demandes de subventions parvenues en mairie pour l'année 2022,

Considérant les actions menées par ces associations,

Après avoir vérifié que les dossiers de demande sont complets et que les associations répondent aux obligations de transparence de leurs comptes,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal de VENTALON EN CEVENNES décide d'attribuer les subventions 2022 suivantes à l'unanimité :

- 240 € de subvention à l'association Cinéco,
- 50 € de subvention à l'Association Nationale des Anciens Combattants et Ami(e)s de la Résistance (A.N.A.C.R.),
- 250 € à l'Amicale des Sapeurs-pompiers du Collet de Dèze,
- 100 € au Garage Solidaire 48,
- 100 € au foyer socio-éducatif du collège des Trois Vallées de Florac,
- 50 € de subvention à l'association LIRIDONA,
- 700 € de subvention à l'association des parents d'élèves de Ventalon en Cévennes,
- 100 € à l'association Le Pétassou.



Le Maire, Pierre-Emmanuel DAUTRY